

[Texte]

legal profession and others: is that . . . ? And so the argument is how far; and the officials then have put forward the minister's decisions with regard to the length of time that deferrals will be allowed. What we are really arguing about here is whether that balance is struck between the need to have deferrals for legitimate business purposes and the need to ensure that abuses are not made of those deferrals. The argument is really on that point.

Mr. Huggett: There is one other further point, Mr. Chairman, and that is the economic consequences of this. To the extent that you cannot sell your business, except to somebody who is cash rich, because you have to pay your tax up front, that has very serious ramifications for this country and how business is carried on. We may end up with everything owned by the banks.

The Chairman: So that is—

Mr. Huggett: Then you could nationalize the banks and we would be into socialism.

Mr. Blenkarn: You do not have to go that far.

The Chairman: I think we just made a quantum leap here.

Mr. Huggett: I withdraw that remark, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. I appreciate it.

The point there is that the deferral period that has been proposed by the minister is not sufficiently long, in your eyes.

Mr. Huggett: I do not think there should be a deferral period that is determined by the minister at all. I think the deferral period should be determined by the economics of the particular transaction.

The Chairman: So you are in favour of putting forward the proposition that the tax system should go to a cash basis, although it is completely across the board.

Mr. Huggett: No, I am not going that far, Mr. Chairman. But I am saying that if you are not getting your cash within a reasonably short period of time, you should be allowed some reserve or some postponement of your tax payment.

The Chairman: That is the issue, it seems to me—

Mr. Huggett: That is correct.

The Chairman:—how long a deferral is sufficiently long. As Mr. Blenkarn was saying—

Mr. Huggett: As long as you have not received your cash.

The Chairman: Well, that is what I am saying. Now you are saying we should go to a full cash-basis system, because that is what business practice would dictate. If I sell a small business on Bank Street and I can get my money because of the transaction, in five years I pay my tax over five years.

Mr. Huggett: Right.

[Traduction]

juristes et d'autres encore les avaient dénoncés; est-ce cela? Il faut donc se demander quel délai il y a lieu de fixer et les fonctionnaires ont donc proposé les décisions du ministre à propos de la durée admise pour les reports. Il faut en fait trouver un équilibre entre la nécessité des reports pour des activités financières légitimes et éviter aussi les excès à cet égard. Voilà bien ce dont il s'agit.

M. Huggett: Il y a autre chose, monsieur le président, je veux parler des conséquences économiques de cette question. Dans la mesure où vous ne pouvez pas vendre votre affaire, sauf à quelqu'un qui dispose de beaucoup d'espèces, parce que vous devez payer l'impôt au moment de la vente, il ne peut y avoir que des conséquences très graves pour le Canada et pour la façon dont les transactions sont effectuées. Il se pourrait fort bien que les banques détiennent tous les biens.

Le président: Donc . . .

M. Huggett: Il pourrait y avoir ensuite nationalisation des banques, ce qui nous entraînerait vers le socialisme.

M. Blenkarn: Il n'est pas nécessaire d'aller si loin.

Le président: Nous venons de faire là un bond considérable!

M. Huggett: Je retire cette remarque, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup, je vous en suis reconnaissant.

Le fait est que la période de report qu'a proposée le ministre n'est pas suffisamment longue selon vous.

M. Huggett: Je ne pense pas que la période de report devrait être en aucun cas déterminée par le ministre, mais plutôt par des considérations d'ordre économique pour telle ou telle transaction.

Le président: Vous voudriez donc que le système fiscal porte sur les espèces, bien que cela s'applique de façon générale.

M. Huggett: Non, je ne vais pas jusque-là, monsieur le président. Mais je veux dire que si les encaissements ne sont pas obtenus au bout d'un délai raisonnablement bref, il faudrait être autorisé à ce qu'il y ait une réserve ou un certain retard quant au paiement de l'impôt.

Le président: La question qui se pose, selon moi . . .

M. Huggett: C'est exact.

Le président: . . . c'est de savoir quel délai est suffisamment long pour le report. Comme le disait M. Blenkarn . . .

M. Huggett: Tant que les fonds n'ont pas été reçus.

Le président: C'est justement ce que je suis en train de dire. Vous dites qu'il faudrait un système entièrement fondé sur les encaissements, car c'est ce qu'exigeraient les usages commerciaux. Si je vends une petite entreprise sur la rue Bank et que je peux toucher mon argent à la suite de cette transaction, en cinq ans, je paie l'impôt prévu.

M. Huggett: Très bien.